

Renouvellement licence FFVélo et adhésion CCGières pour l'année 2025

Il va être temps de renouveler votre licence FFVélo pour l'année 2025.

La date limite pour le renouvellement est le 28 février 2025,

(à partir de cette date, vous ne serez plus couvert par l'assurance fédérale attachée à votre licence 2024)

Merci aux adhérents qui ne souhaitent pas renouveler leur adhésion de me communiquer leur décision par mail : benoit.lebrun38@orange.fr ou par SMS en n'oubliant pas de préciser votre nom et prénom au 06 70 71 88 69 (me dire pourquoi vous ne souhaitez pas renouveler n'est pas obligatoire mais nous aidera à progresser!)

Certificat médical

Il n'existe plus à la FFVélo. Vous devez lire le questionnaire santé joint (et éventuellement ses annexes si vous vous posez des questions) et cocher la case correspondante sur la fiche d'adhésion. VOUS GARDEZ VOTRE questionnaire santé pour vous. Il n'y a rien à faire sur le questionnaire en lui-même, à part le lire.

Par contre, si vous pensez faire des cyclosportives ou des grimpées, il vous faudra un certificat médical avec mention "compétition sportive" de moins d'un an à chaque inscription. Vous pouvez aussi le joindre à votre demande de licence et la date du certificat avec la mention « cyclisme compétition » sera visible sur votre licence.

La saisie des licences 2025 débutera dès la réouverture de l'intranet FFvélo (pour les dossiers complets), en général début janvier.

Les documents nécessaires peuvent être téléchargés à partir du site du Club.

<https://www.ccgieres.fr/le-club/les-inscriptions/>

Vous pouvez compléter votre dossier de 2 façons différentes.

1) par mail. Vous complétez directement les fichiers pdf sur votre ordinateur / téléphone... et vous les envoyez par mail (benoit.lebrun38@orange.fr). Vous réglez par virement bancaire.

2) au format papier. Il n'est pas envisagé pour le moment la mise en place de permanences pour les inscriptions. Vous imprimez les différents documents à me rendre (voir ci-dessous) et vous me les donnez complétés lors des 2 réunions adhérents du 8 janvier et du 5 février. Si vous souhaitez aller plus vite, merci de me faire les parvenir par courrier postal adressé à : **Benoît Le Brun, 25 rue Jean Jacques Rousseau, 38400 Saint Martin d'Hères.**

Le dossier complet comporte obligatoire les document ci-dessous pour une licence.

1) Formulaire d'adhésion 2025 (renseigné, daté et signé)

2) Chèque établi à l'ordre du « Cyclo Club de Gières »

Ou virement bancaire. IBAN : FR76 1390 6002 1785 0166 1619 889

En précisant lors du virement : Nom, Prénom, Licence FFvélo

3) Notice d'information du licencié 2025 à signer (renseignée, datée et signée en page 3)

4) Pour les pratiquants VAE, la charte VAE (renseignée, datée et signée)